



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

44<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Comité permanent du patrimoine canadien

TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 095**

Le mardi 31 octobre 2023

---

Présidente : L'honorable Hedy Fry





## Comité permanent du patrimoine canadien

Le mardi 31 octobre 2023

• (1105)

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux (Drummond, BQ)):**  
La séance est ouverte.

Bienvenue à la 95<sup>e</sup> réunion du Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes.

En premier lieu, je voudrais rassurer les interprètes que je vais tenter d'éviter les coquecigrues, les balivernes et les jeux de mots boiteux pour faire en sorte que leur travail soit le plus facile possible et que vous puissiez suivre les travaux dans vos oreillettes, puisque je vais m'exprimer fort majoritairement en français.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent participer en personne ou par l'entremise de l'application Zoom.

Bien que les autorités de l'Agence de santé publique et le Bureau de régie interne n'exigent plus le port du masque à l'intérieur ou dans les lieux de la Chambre des communes, les masques, dont les modèles N95, sont d'excellents outils pour prévenir la propagation de la COVID-19 et d'autres maladies respiratoires. Leur usage est donc, encore une fois, fortement recommandé.

Je profite de l'occasion pour rappeler à tous les participants et observateurs qu'il n'est pas permis de faire des captures d'écran ou de prendre des photos de votre écran.

Bien que cette salle soit munie d'un système de son performant, il est possible que des retours de son se produisent et je vous demande encore une fois, comme le font les présidents à chaque réunion, d'être extrêmement vigilants pour le bien-être de nos interprètes. Une oreillette placée trop près de votre micro ou de celui de votre voisin ou de votre voisine alors que ce micro est allumé pourrait causer des blessures graves à nos interprètes, et on a besoin d'eux.

Aujourd'hui, la première heure de cette réunion est consacrée à la nomination par décret de M. Jean-François Bélisle au poste de directeur général du Musée des beaux-arts du Canada. Il est avec nous aujourd'hui.

Monsieur Bélisle, je vous souhaite la bienvenue. Vous aurez l'occasion de vous exprimer et, par la suite, chaque parti aura l'occasion de vous poser des questions, selon un tour de parole préétabli.

Je tiens à dire à tous les participants que j'ai fait un peu de bricolage, ce matin. Pour vous indiquer qu'il reste 30 secondes, je vais lever ce morceau de carton, qui n'indique pas 30 minutes, mais bien 30 secondes.

Monsieur Bélisle, vous avez la parole pour cinq minutes pour votre allocution d'ouverture.

**M. Jean-François Bélisle (directeur général, Musée des beaux-arts du Canada):** Merci, monsieur le président.

Je tiens à vous remercier, ainsi que tous les membres du Comité, de cette occasion de vous rencontrer. Cela fait maintenant 114 jours que j'occupe le poste de directeur général du Musée des beaux-arts du Canada.

Mon parcours est décidément un parcours canadien. Il a commencé ici, puis s'est développé à l'échelle internationale, pour ensuite se poursuivre au Canada. J'ai créé Plural, la deuxième foire d'art contemporain la plus importante au Canada. J'ai cofondé Arsenal art contemporain, un centre d'art privé présent à Montréal, Toronto et New York, qui a pour mandat d'aider les artistes contemporains canadiens à rejoindre un plus grand public national et international.

Par la suite, je me suis joint à l'équipe du Musée d'art de Joliette en tant que directeur général, conservateur en chef et directeur de la philanthropie. Au cours d'une période de sept ans, notre établissement a réussi à doubler le nombre de ses visiteurs et à multiplier par 20 ses revenus philanthropiques. Nous y sommes arrivés en misant sur la créativité, l'expertise et l'ambition des équipes de conservation, des opérations et de l'administration, en favorisant un sentiment d'appartenance dans les communautés de donateurs, de bénévoles et de visiteurs qui nous faisaient confiance pour concrétiser notre vision commune, et en élargissant notre collection, qui aujourd'hui compte plus de 9 000 œuvres couvrant 5 000 ans d'histoire visuelle et qui sont hautement accessibles, tant physiquement que virtuellement.

[Traduction]

Un poste au Musée des beaux-arts du Canada représente une occasion exceptionnelle. Nous avons une équipe extraordinaire de conservation et d'administration, dont l'engagement à bâtir, à partager et à préserver une collection qui profite à l'ensemble de la population canadienne est sans faille. Nous collaborons aussi avec des bénévoles, des donateurs et des partenaires de partout au Canada dont les ambitions pour le musée sont sans limites.

L'importance de ces relations s'est fait ressentir particulièrement intensément pendant la pandémie. Au début de l'exercice 2022-2023, le monde émergeait de la COVID-19. L'an dernier, le nombre total de visiteurs et visiteuses au musée s'est chiffré à 279 000 personnes. Il s'agit d'une hausse de 68 % par rapport à l'année précédente, et les revenus tirés des activités ont augmenté de 81 % pour atteindre 7,7 millions de dollars. Plus important encore, le musée n'aurait pas pu survivre à cette épreuve sans l'appui du gouvernement et du Parlement.

La Fondation du Musée des beaux-arts du Canada, nos mécènes distingués et nos entreprises partenaires ont également apporté des contributions extraordinaires, y compris des dons d'œuvres d'art d'une valeur de 11,1 millions de dollars, qui nous ont aidés à enrichir encore plus la collection.

À partir de ces succès, j'ai l'intention de mettre l'accent sur trois priorités clés qui seront toutes axées sur l'art.

Premièrement, nous mettons au centre de tout ce que nous faisons des relations constructives et collaboratives avec notre personnel, nos visiteuses et visiteurs, nos donateurs et donatrices, nos bénévoles, nos partenaires communautaires et les groupes intéressés. Nous excellons lorsque le Musée des beaux-arts du Canada sert de plateforme pour poursuivre nos ambitions collectives en tant que communauté d'intérêts.

Deuxièmement, nous voulons que le musée demeure un lieu où les collections, les expositions et les expériences que nous offrons soient un vecteur de diversité, de dialogue et d'inclusivité. Nous allons nous assurer de laisser parler les œuvres d'art, et non pas les politiques organisationnelles.

Enfin, nous devons maintenir notre objectif stratégique de transformer le Musée des beaux-arts du Canada en institution moderne qui aide les artistes canadiens de chacune de nos communautés diversifiées à trouver leur voix dans nos dialogues locaux, nationaux et internationaux. Nous y parviendrons non seulement en élargissant notre collection, mais aussi en établissant des partenariats qui aideront nos expositions à atteindre les musées des beaux-arts, les autres musées et les centres d'artistes autogérés partout au Canada. Nous construirons également le Musée des beaux-arts du Canada de demain en numérisant nos collections et en créant des communautés en ligne, afin que les Canadiennes et les Canadiens de partout puissent profiter de nos services en tout temps.

[Français]

Je suis persuadé que nous réussirons. Il n'y a qu'à voir notre programmation d'automne pour le constater, qu'il s'agisse des prix Sobey pour les arts, de notre rétrospective du centenaire de Riopelle, intitulée « Riopelle, à la croisée des temps », de l'exposition intitulée « Nick Sikkuark. Humour et horreur », qui célèbre cet artiste autochtone, ou des Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques. Le musée animera un dialogue vif et inclusif sur le rôle des arts pour façonner ce Canada que nous aimons tant.

Merci, monsieur le président.

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Merci beaucoup, monsieur Bélisle. Vous avez terminé 40 secondes avant la fin du temps qui vous était imparti et je vous félicite.

C'est maintenant le temps de procéder au tour de questions.

Madame Thomas, du Parti conservateur, vous avez la parole pour six minutes.

• (1110)

[Traduction]

**Mme Rachael Thomas (Lethbridge, PCC):** Merci, monsieur le président.

Merci d'avoir pris le temps de comparaître et de répondre aux questions importantes que mes collègues et moi avons à vous poser.

Je dois cependant présenter une motion au préalable. Je propose:

Que la présidente de la CBC, Catherine Tait, se présente devant le comité pour un total de trois heures le jeudi 2 novembre 2023.

Tout le monde aura reçu la motion, car la greffière l'a envoyée. Néanmoins, je ferai volontiers une pause au cas où il faudrait se plier à quelque formalité avant d'en parler.

**M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NPD):** J'invoque le Règlement.

Je trouve cela très irrespectueux pour le témoin. Mme Thomas aura l'occasion d'intervenir à la fin de la séance. C'est normalement à ce moment-là que les motions sont proposées. Nous avons des questions à poser au directeur du Musée des beaux-arts et...

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Monsieur Julian, j'entends votre commentaire, qui relève plus du débat. En effet, Mme Thomas a déposé sa motion dans les délais impartis et elle peut utiliser le temps de parole qui lui est imparti pour débattre de sa motion.

Madame Thomas, vous avez la parole.

[Traduction]

**Mme Rachael Thomas:** Merci, monsieur le président.

Je n'ai pas l'intention de faire de l'obstruction pendant la séance. Je veux parler de ma motion et faire en sorte qu'elle soit ensuite mise aux voix. Qu'il soit bien clair que, si la séance s'écarte davantage de ce qui est prévu, ce sera à cause de M. Julian.

**M. Taleeb Noormohamed (Vancouver Granville, Lib.):** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Non pas pour faire dérailler la séance, mais simplement pour poser une question à la greffière.

Savons-nous si Mme Tait est disponible en dehors du créneau prévu? Avons-nous communiqué avec elle pour savoir s'il lui est possible de comparaître plus longuement jeudi, comme la motion le prévoit? De plus, avons-nous les ressources nécessaires pour prolonger la séance, de façon que nous puissions gérer nos propres attentes en conséquence?

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Voulez-vous répondre aux questions, madame la greffière?

[Traduction]

**La greffière du Comité (Mme Geneviève Desjardins):** Les ressources? C'est une bonne question.

Si la motion est adoptée, je demanderai plus de temps. Quant aux disponibilités de Mme Tait, j'ai posé la question. Elle a une réunion et doit donc partir à 9 h 30. Toutefois, si une motion est adoptée, cela ne veut pas dire qu'elle ne modifierait pas ses dispositions à la lumière de la décision du Comité.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Madame Thomas, vous avez la parole.

[Traduction]

**Mme Rachael Thomas:** Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, mon collègue du NPD a signalé à maintes reprises que Mme Tait comparaitra pendant une heure jeudi. Au cours de cette séance, elle répondra à des questions sur son rôle de PDG de CBC/Radio-Canada. Son mandat a été renouvelé jusqu'en 2025. Bien sûr, nous avons beaucoup de questions importantes à lui poser lorsqu'elle comparaitra. Bon nombre d'entre elles ont été soulevées ces derniers jours, et on a tenté à quelques reprises de demander une comparution plus longue.

Une motion du Bloc a été déposée qui demande plus de temps pour la comparution de la PDG du diffuseur public, Mme Tait, et c'est maintenant une motion conservatrice qui est présentée. Il est clair qu'une rencontre plus longue avec Mme Tait est souhaitée.

Permettez-moi d'expliquer brièvement pourquoi c'est si important et pourquoi je demande l'appui de mes collègues ici présents.

Dans la mission et les principes de CBC/Radio-Canada figurent des mots comme « intérêt public », « refléter la diversité », « préserver notre indépendance », « agir de façon responsable » et « rendre des comptes ». Ces expressions sont utilisées. De plus, dans les principes de la société d'État, il est question d'exactitude, d'équité, d'équilibre, d'impartialité et d'intégrité.

Je voudrais dire un mot de ce qui se passe en ce moment.

Bien sûr, nous avons beaucoup de questions à poser à Mme Tait concernant l'ensemble de son mandat depuis 2018. À l'heure actuelle, la guerre fait rage à Gaza, et CBC a décidé de la couvrir d'un certain angle. Plus récemment, elle a diffusé une manchette tout à fait fautive, acceptant volontiers le Hamas comme seule source d'information, puis elle l'a reprise dans un article.

Il s'agit d'une organisation, d'un radiodiffuseur public, qui reçoit 1,4 milliard de dollars des contribuables et qui s'engage à respecter un principe d'exactitude. Elle déclare: « Nous recherchons la vérité sur toutes les questions d'intérêt public. » Je m'inscris en faux. Elle a accepté la parole du Hamas et l'a diffusée comme si c'était une vérité factuelle. Elle n'a pas consulté une deuxième source d'information avant de publier cet article en particulier. La déclaration voulant qu'elle cherche la vérité fait problème. Elle ne cherche pas la vérité.

J'ai des questions très importantes à poser à Mme Tait, et je suis sûre que beaucoup d'autres membres du Comité en ont aussi. Il est impossible de poser en une heure toutes ces questions au nom des Canadiens. Si nous voulons formuler toutes les questions qui s'imposent et aller au fond de problèmes très importants, nous devons avoir la possibilité de passer plus de temps avec elle.

Je demande trois heures. C'est pour lui donner l'occasion de parler non seulement de la manchette fautive, mais aussi de la décision prise par CBC de refuser de qualifier le Hamas d'organisation terroriste. Il a été déclaré organisation terroriste par le gouvernement du Canada en 2002, il y a 20 ans.

Mme Tait, en tant que PDG du radiodiffuseur public, est la seule personne qui doit répondre à cette question.

Je pourrais continuer encore longtemps. Il y a, bien sûr...

• (1115)

[Français]

**M. Peter Julian:** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Monsieur Julian, vous avez la parole.

**M. Peter Julian:** Monsieur le président, je tiens compte de ce que vous m'avez répondu tout à l'heure, lorsque j'ai invoqué le Règlement. Cela dit, la députée a dépassé les six minutes qui lui étaient accordées. Je vous demande donc de continuer la rotation; je crois que le prochain intervenant est un député libéral.

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Nous sommes en train de débattre la motion, monsieur Julian, ce qui fait que le temps de parole de six minutes ne s'applique pas.

**M. Peter Julian:** Je fais appel de votre décision, monsieur le président. Nous avons déjà approuvé l'ordre du jour d'aujourd'hui, selon lequel nous recevons M. Bélisle, le directeur général du Musée des beaux-arts du Canada. Bien sûr, Mme Thomas a le droit de parler de ce que bon lui semble pendant son temps de parole de six minutes. Cependant, nous avons des questions à poser au représentant du Musée des beaux-arts du Canada.

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Comme M. Julian en appelle de ma décision de laisser le Comité débattre la motion de Mme Thomas, nous devons immédiatement passer au vote sur le maintien de ma décision. J'aimerais d'abord consulter la greffière. Je demanderais donc un instant au Comité.

Madame Thomas, le Règlement est clair sur le fait que, quand une décision de la présidence est contestée, on ne peut pas en débattre, et ce, même si la décision est rendue. Dans un tel contexte, on doit procéder immédiatement au vote. Comme vous le savez aussi, on ne peut pas débattre une contestation de la décision du président.

Je demanderais donc au Comité de voter sur la motion voulant que la décision du président soit maintenue. Je laisse la parole à notre greffière.

Monsieur Noormohamed, je vois que voulez intervenir, mais nous avons un vote et ne pouvons malheureusement pas en débattre à ce moment-ci. Je vous inviterais donc à garder votre commentaire ou votre question pour après le vote.

**M. Taleeb Noormohamed:** Je voudrais seulement commenter la procédure.

Je vais résumer. Une décision a été prise et il est possible de contester la décision du président. Ma question est la suivante: si l'on procède à un vote sur la motion — aussitôt que possible, car je crois que c'est important —, combien de temps va-t-on consacrer à débattre...

• (1120)

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Monsieur Noormohamed, nous sommes en train de débattre une décision du président qui a été contestée, alors que j'ai clairement expliqué il y a deux minutes à peine qu'on ne pouvait pas le faire.

Comme je l'ai expliqué plus tôt, le Règlement permet à Mme Thomas de continuer le débat sur sa motion. Or, M. Julian conteste cette décision. Mon devoir est donc de passer au vote. C'est ce que nous allons faire maintenant et le vote portera sur le maintien de la décision de la présidence.

(La décision de la présidence est maintenue par 7 voix contre 1.)

**M. Peter Julian:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Vous avez la parole, monsieur Julian.

**M. Peter Julian:** Je comprends que le Comité a maintenu la décision de la présidence, et je me demande si l'on devrait dire à M. Bélisle de partir.

Au sein d'autres comités, il y a eu de l'obstruction parlementaire. Le fait de garder les témoins dans la salle alors qu'il y a obstruction...

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** J'entends votre demande, monsieur Julian. Je vous assure que, si je vois que le débat s'étire, ce qui ne semblait pas être l'intention de Mme Thomas, je demanderai qu'on libère M. Bélisle. Pour l'instant, je pense que nous pouvons encore espérer que le débat sera court.

Madame Gladu, invoquez-vous le Règlement?

[Traduction]

**Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC):** Oui. Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je suis convaincue que nous pouvons faire vite. Mme Thomas a clairement nié vouloir faire de l'obstruction. Je veux avoir l'occasion d'en dire un mot. J'aurai ensuite des questions à poser au témoin qui est là.

J'ai un problème technique. Lorsque j'utilise la fonction « main levée » pour m'inscrire sur la liste des intervenants, le système abaisse automatiquement la main levée chaque fois qu'il y a un vote dilatoire ou autre chose.

Je voulais simplement m'assurer de ne pas être retirée de la liste initiale.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Je vous rassure, madame Gladu: vous êtes la prochaine sur la liste. Merci.

Madame Thomas, vous avez la parole.

[Traduction]

**Mme Rachael Thomas:** Merci, monsieur le président. Je vous suis reconnaissante.

Je remercie le Comité. Fait intéressant, cet échange et la petite mascarade du député néo-démocrate, M. Julian, ont pris près de huit minutes. J'étais sur le point de conclure mes observations après six minutes. Je tiens à ce qu'on sache bien que l'exaspération qu'on peut ressentir au Comité est attribuable au député néo-démocrate.

J'ai présenté une motion très simple demandant que Mme Tait compare pendant trois heures afin que nous ayons assez de temps pour lui poser des questions au sujet de son mandat de PDG du diffuseur public. C'est ma question. J'expose également quelques-unes des préoccupations que j'ai au sujet de CBC et de ce que j'appellerais sa couverture partielle de la guerre de Gaza. Bien sûr, il y a beaucoup d'autres sujets sur lesquels nous voudrions lui poser des questions également.

Au bout du compte, cela se résume à deux mots. Mme Tait a dit que le diffuseur public est déterminé à dire la « vérité », et elle a dit qu'il est important de rétablir la « confiance » envers le journalisme. CBC n'a pas dit la vérité dans bon nombre des articles qu'elle a publiés. Je pense notamment à la guerre de Gaza. Quant au deuxième point, la confiance, elle a raison de dire que la population

canadienne a le droit que la confiance soit rétablie, ce qui arrivera lorsque l'organisation renoncera à proposer une couverture partielle, tiendra compte de multiples sources et présentera l'information en se plaçant sous divers angles.

Nous lui donnerons l'occasion de répondre à des questions à ce sujet lorsqu'elle comparaitra jeudi. Nous demandons qu'elle soit là pendant trois heures.

Merci.

• (1125)

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Merci, madame Thomas.

Madame Gladu, vous avez la parole.

**Mme Marilyn Gladu:** Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Je serai brève.

Au départ, nous demandions une comparution d'une heure. Ce n'est tout simplement pas assez. Je suis préoccupée par le fait que l'on continue de ne pas qualifier le Hamas de « terroriste », même s'il figure sur la liste des organisations terroristes. Je m'inquiète de la fausse information voulant que les forces de défense d'Israël aient bombardé un hôpital alors que ce n'est pas ce qui s'est passé, et qu'il n'y ait eu aucune rétractation. J'ai des questions à poser à Mme Tait sur les nombreux rapports, les sondages et les résumés selon lesquels le diffuseur public est partial ou de gauche. Enfin, je voudrais voir comment la société d'État va s'abstenir de s'ingérer dans les prochaines élections en ne poursuivant pas le Parti conservateur au beau milieu d'une campagne électorale.

Voilà les questions que je veux poser. Nous aurons besoin de trois heures. J'appuie la motion.

Merci.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Merci, madame Gladu.

Monsieur Waugh, vous avez la parole.

[Traduction]

**M. Kevin Waugh (Saskatoon—Grasswood, PCC):** Merci, monsieur le président. Je suis heureux de vous voir occuper le fauteuil. Je suis désolé de ne pas pouvoir être là en personne.

Je suis d'accord avec les deux députées qui ont réclamé la présence de la dirigeante de CBC/Radio-Canada pendant trois heures jeudi, si c'est possible.

Je suis également préoccupé par les informations récentes voulant que CBC News fasse enquête sur les déclarations d'identité autochtone. La dernière visée a été Buffy Sainte-Marie. Cela a eu des répercussions dans ma province, y compris dans la réserve de Piapot, où elle a grandi. Brodie Fenlon, de CBC, a expliqué pourquoi CBC News commence à enquêter sur l'identité autochtone. C'est une nouvelle facette que nous aimerions que la dirigeante du diffuseur public commente. Sauf erreur, il s'agit de la troisième enquête menée par CBC. L'une a été faite par Geoff Leo, à Regina, et une ou deux autres sont venues de Saskatoon récemment. Je veux simplement savoir si, ainsi que je vois les choses, il s'agit de la seule organisation au Canada qui enquête sur les déclarations d'identité autochtone.

J'appuie la motion voulant que Catherine Tait compare devant le Comité pendant un maximum de trois heures.

Merci beaucoup.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Merci, monsieur Waugh.

Monsieur Noormohamed, vous avez la parole.

[Traduction]

**M. Taleeb Noormohamed:** Merci, monsieur le président.

Comme M. Julian, je déplore que nous fassions perdre du temps à M. Bélisle, mais voilà où nous en sommes.

Il importe de se rappeler que Mme Tait comparaitra effectivement jeudi. Il est bien que tous ceux qui sont ici présents le reconnaissent. La greffière dit avoir communiqué avec Mme Tait pour connaître ses disponibilités, mais nous n'avons aucune idée des réponses qu'elle donnera aux questions qui lui seront posées. Je présume que les députés la traiteront avec respect et qu'à la fin de la séance, s'ils ne sont pas satisfaits, ils auront la possibilité de présenter une motion pour la convoquer de nouveau s'il y a lieu.

Je dois avouer que je suis troublé par les assertions ou les affirmations qui ont cours — peu importe le terme — et par le fait qu'on essaie de faire croire aux Canadiens que CBC prend parti pour le terrorisme, de quelque façon, et que certains ont décidé qu'il est acceptable que le gouvernement dicte aux journalistes et à CBC ce qu'ils doivent dire, etc. Il faut être très prudent et ne pas perdre de vue que nous vivons dans un pays où l'indépendance des médias et la liberté de la presse sont essentielles. Je frémis à l'idée de ce qu'un gouvernement conservateur pourrait faire en dictant les paramètres de ce que les journalistes devraient ou ne devraient pas être autorisés à couvrir, de ce qui doit faire la nouvelle ou non. Je ne tiens vraiment pas à vivre dans un monde orwellien comme celui-là. Il est vraiment important que le Comité fasse tout son possible pour reconnaître, préserver, protéger et même défendre l'indépendance de CBC/Radio-Canada et qu'il mette un frein au dénigrement de leur travail et des journalistes qui se mettent en danger pour informer les Canadiens. Nous n'avons pas à être d'accord sur ce qu'ils disent ou la façon dont ils le disent, mais nous devons convenir que leur indépendance est primordiale.

Il est important pour les Canadiens de l'ensemble du pays que le Comité défende autant que possible l'indépendance du journalisme et les droits et la protection des journalistes pour qu'ils puissent accomplir le travail important qu'ils ont à faire chez nous, du Nord au Sud et d'Est en Ouest, et même dans le monde entier.

J'ai hâte d'en discuter. En fait, il est important que nous discutons de la mésinformation et de la façon dont elle peut induire les Canadiens en erreur, ainsi que des répercussions qu'elle a sur le journalisme indépendant et fantastique qu'offrent CBC/Radio-Canada et d'autres journalistes indépendants. Il faut aussi discuter de l'effet de cette mésinformation sur la confiance et sur la propension à opter pour des interprétations fautive. Il y a des fermes de robots dans le monde, que ce soit en Égypte ou en Russie, qui amplifient la mésinformation.

J'ai hâte de présenter au Comité dans un avenir pas trop lointain une motion qui nous donnera l'occasion de discuter ouvertement de la notion de mésinformation et de désinformation et des répercussions sur la radiodiffusion publique, sur le journalisme, sur la vie des journalistes, sur la perception et la compréhension qu'on peut avoir de soi, et sur les conséquences de la mésinformation.

L'idée de convoquer un témoin et le mettre sur la sellette — car c'est ce que mes collègues voudraient faire, au fond, avec la présidente du diffuseur public — et d'exiger qu'elle transmette le message du gouvernement à quelque chose de remarquable. En effet, il est remarquable qu'un parti qui parle de contrôleurs veuille maintenant que le gouvernement dicte aux Canadiens comment ils doivent comprendre les informations et comment les journalistes font...

● (1130)

**Mme Rachael Thomas:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le député devrait peser ses mots et faire preuve de prudence. S'il veut porter des accusations, il devrait s'assurer qu'elles sont fondées et qu'il est en mesure de présenter les faits. Rien de ce qu'il allègue n'a eu lieu.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Merci, madame Thomas.

Vous pouvez continuer, monsieur Noormohamed.

[Traduction]

**M. Taleeb Noormohamed:** Je n'ai pas de leçons à recevoir de quelqu'un qui prétend que CBC est du côté des terroristes. C'est odieux et cela met les journalistes en danger. Je suppose que ce n'est pas le but visé, mais, bonté divine, j'ai l'impression que c'est bien le cas.

Les Canadiens ont absolument la capacité et le droit d'être exigeants et de remettre en question les décisions éditoriales. C'est à cela que sert l'ombudsman. C'est la raison d'être de l'ombudsman de CBC/Radio-Canada. Je trouve étrange ou troublant que nous, hommes et femmes politiques, convoquions les journalistes ou ceux qui les représentent pour répondre à des questions, pour s'expliquer et pour justifier leurs décisions.

Je n'aime pas toujours ce que je lis dans les médias, monsieur le président. On a écrit à mon sujet des choses déplaisantes, mais je n'attaque pas ces journalistes parce que — vous savez quoi — ils ont le droit de faire ce qu'ils font dans notre pays. Leurs propos ne me plaisent pas toujours, mais je défendrai toujours leur droit de les tenir.

Merci.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Merci, monsieur Noormohamed.

Monsieur Shields, vous avez la parole.

[Traduction]

**M. Martin Shields (Bow River, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je demande le vote.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Monsieur Shields, il reste deux orateurs sur la liste. Nous ne pouvons pas passer au vote aussi longtemps qu'il reste des orateurs sur la liste.

Monsieur Julian, vous avez la parole.

[Traduction]

**M. Peter Julian:** Merci, monsieur le président.

Je voudrais citer Mme Thomas. Elle a dit il y a quelques semaines qu'elle allait faire du Comité « un enfer ». Elle est en train de prouver qu'elle est disposée à le faire. Ce qui est troublant, c'est que non seulement elle fait du Comité un enfer, mais qu'elle l'empêche aussi une fois de plus de faire son travail, dans ce cas-ci avec le Musée des beaux-arts du Canada, une institution culturelle importante qui est financée par le gouvernement fédéral, car nous sommes incapables de poser des questions au nouveau directeur général après ce qui a été...

• (1135)

**Mme Rachael Thomas:** J'invoque le Règlement.

**M. Peter Julian:** ... une période difficile, il est juste de le dire, pour le Musée des beaux-arts.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Madame Thomas, vous invoquez le Règlement.

[Traduction]

**Mme Rachael Thomas:** Merci.

Nous sommes tout à fait en mesure de passer aux questions. M. Julian est en fait le seul qui nous empêche de le faire.

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** À vous, monsieur Julian.

**M. Peter Julian:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Comme vous l'avez dit, ce n'est pas un rappel au Règlement. Après tout ce que Mme Thomas vient de dire de faux et de malhonnête, il est important de pouvoir réagir et de rétablir les faits. Tout d'abord...

**Mme Marilyn Gladu:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le Président de la Chambre a clarifié les lignes directrices pour que le discours... Il a dit notamment qu'il faut éviter de laisser

entendre que les députés sont malhonnêtes, ce que M. Julian vient de faire. C'est choquant et je lui demande de retirer ses paroles.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Monsieur Julian, retirez-vous vos commentaires à la demande de Mme Gladu?

[Traduction]

**M. Peter Julian:** Comme vous le savez, monsieur le président, c'est ce que les conservateurs ont fait à la période des questions. Ils ont tenu des propos bien pires. Il est important de ne jamais s'en prendre à la personne, mais il est tout à fait acceptable de dénoncer des propos.

Il y a quelques semaines, les conservateurs voulaient que Mme Tait compare, et c'est ce qu'elle va faire. Elle comparera devant le Comité jeudi. La semaine dernière, les conservateurs ont fait de l'obstruction pendant deux heures au Comité. Nous n'avons pas pu interroger les représentants du CRTC, ce qui est très important à ce moment, mais l'obstruction a duré toute la semaine.

**M. Kevin Waugh:** J'invoque le Règlement. Nous avons demandé que la présidente de CBC/Radio-Canada compare pendant trois heures. Voilà de quoi nous devrions parler, monsieur le président.

Il n'est pas acceptable que le député revienne trois ou quatre semaines en arrière pour parler de ce que les conservateurs ont pu dire. La motion vise à faire comparaître la présidente de la société d'État pendant trois heures, oui ou non?

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Merci, monsieur Waugh. C'est un bon point.

Monsieur Julian, veuillez vous en tenir à la motion s'il vous plaît.

[Traduction]

**M. Peter Julian:** Il est tout à fait pertinent, monsieur le président, de rappeler que la semaine dernière, les conservateurs disaient qu'il fallait deux heures, alors qu'il y a quelques semaines, ils se contentaient d'une seule. Il est tout à fait acceptable que je mette en question la légitimité de demandes qui varient de semaine en semaine, ce qui entrave le travail du Comité. C'est tout à fait pertinent. Cette semaine, les conservateurs réclament une comparaison de trois heures. La semaine dernière, il était question de deux heures. Il y a quelques semaines, c'était une seule.

La réalité, c'est que nous avons l'occasion d'interroger la présidente de CBC/Radio-Canada jeudi. Les conservateurs le savent depuis des semaines. Suis-je prêt à accueillir la présidente pour une nouvelle comparaison? Certainement, mais je veux d'abord entendre son témoignage. Je veux pouvoir d'abord poser les questions. Ensuite, nous verrons où cela nous mène. C'est ainsi que le Comité a toujours fonctionné.

La motion d'aujourd'hui, cette motion d'obstruction, vise essentiellement à bloquer le témoignage des représentants du Musée des beaux-arts du Canada, à nous empêcher de poser des questions...

**Mme Rachael Thomas:** J'invoque le Règlement. Je ne sais pas si c'est pertinent, mais il me semble que M. Julian se livre à un procès d'intention.

Je rappelle que j'ai terminé mon intervention en six minutes, et M. Julian est le seul à nous empêcher d'avancer pour l'instant.



[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Madame Thomas, ceci relève du débat, mais je prends bonne note de votre commentaire.

Monsieur Julian, veuillez vous en tenir à la motion, ou conclure et passer la parole à quelqu'un d'autre.

[Traduction]

**M. Peter Julian:** Merci beaucoup, monsieur le président.

La majeure partie de mon temps de parole a été pris par des rappels au Règlement des conservateurs. Ils viennent de faire perdre 40 minutes au Comité. M. Bélisle devait comparaître pendant une heure. À chacun de tirer ses conclusions: une fois de plus les conservateurs font de l'obstruction, comme ils l'ont fait la semaine dernière et la semaine d'avant, ce qui fait du Comité un enfer, comme Mme Thomas l'a promis, et l'empêche de faire son travail.

Quant à la motion à l'étude, les conservateurs demandaient deux heures la semaine dernière et une seule il y a quelques semaines. Et maintenant, c'est trois heures, et la motion s'accompagne...

**Mme Rachael Thomas:** J'invoque le Règlement. M. Julian sait pertinemment qu'il ne cesse de se répéter. Peut-être pourriez-vous le rappeler à l'ordre. Merci.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Je prends bonne note de ce commentaire, madame Thomas.

Monsieur Julian, avez-vous autre chose à dire sur la motion?

[Traduction]

**M. Peter Julian:** Oui, monsieur le président.

Les propos que Mme Thomas a tenus la semaine dernière, liant les journalistes de CBC, qui se trouvaient dans des situations critiques et dangereuses au Moyen-Orient — prétendant qu'ils étaient du côté des terroristes —, étaient incroyablement irresponsables et déplorables. Ils ont suscité une réprobation unanime. Mme Thomas n'a toujours pas présenté d'excuses à ces journalistes. Elle devrait le faire, et sans tarder. Elle devrait le faire immédiatement. En toute franchise, son refus de présenter des excuses pour ces propos, que vous, monsieur le président, moi-même et un certain nombre d'autres avons trouvés incendiaires, est profondément regrettable.

• (1140)

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Monsieur Waugh, invoquez-vous le Règlement?

[Traduction]

**M. Kevin Waugh:** Nous faisons un tour de table, monsieur le président. J'ai parlé pendant 36 secondes pour expliquer pourquoi je veux que Mme Tait compare. Un témoin est là. Nous voudrions passer au vote, mais M. Julian continue de parler de choses qui n'ont rien à voir avec la motion qui propose une comparaison de trois heures.

Pouvons-nous passer au vote demandé par Mme Thomas?

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Merci, monsieur Waugh. C'est bien entendu et bien compris.

Monsieur Julian, je vous ferai remarquer qu'il reste juste une personne sur la liste des orateurs, et c'est Mme Gladu. Je suis assez convaincu que Mme Gladu va vouloir passer au vote rapidement, et il nous resterait du temps pour procéder à un tour de questions pour M. Bélisle, mais je vous laisse terminer votre tour de parole.

[Traduction]

**Mme Marilyn Gladu:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'ai retiré ma main levée. M. Julian est le seul qui nous empêche de voter.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Merci, madame Gladu.

Monsieur Julian, la balle est dans votre camp.

[Traduction]

**M. Peter Julian:** Monsieur le président, les conservateurs font preuve d'une hypocrisie sans borne. Ils ont accaparé 40 minutes de la séance avec des rappels au Règlement et des interventions. Les faits sont éloquentes. Il est regrettable qu'ils aient modifié leur motion chaque semaine et qu'ils aient fait perdre des semaines au Comité. Je suis préoccupé par le rapport qui traîne depuis des semaines à cause de l'obstruction systématique des conservateurs. Les victimes agressées dans les sports méritent mieux qu'une autre obstruction systématique de la part des conservateurs.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Merci.

Comme il n'y a plus d'orateurs sur la liste, nous pouvons passer au vote sur la motion de Mme Thomas, qui se lit ainsi:

Que la présidente de la CBC, Catherine Tait, se présente devant le comité pour un total de trois heures le jeudi 2 novembre 2023.

Voulez-vous que je la lise en anglais?

[Traduction]

**M. Michael Coteau (Don Valley-Est, Lib.):** Non, je veux simplement savoir à quoi m'en tenir. Mme Tait doit comparaître jeudi. Est-ce exact?

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** J'ai lu la motion et nous allons maintenant passer au vote, monsieur Coteau.

(La motion est rejetée par 6 voix contre 4.)

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Monsieur Shields, vous avez levé la main, mais le résultat du vote a été annoncé. À moins que vous vouliez invoquer le Règlement, nous allons retourner à nos travaux du jour, qui consistent à poser des questions à M. Bélisle.

[Traduction]

Est-ce un rappel au Règlement?

**M. Martin Shields:** Monsieur le président, pouvez-vous demander au témoin de rester plus longtemps?

**M. Jean-François Bélisle:** Monsieur le président, j'ai des rendez-vous un peu plus tard, mais je pourrais peut-être prolonger de 10 à 15 minutes.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Merci, monsieur Bélisle.

Si le Comité est d'accord, M. Bélisle a la générosité de nous accorder 15 ou 20 minutes supplémentaires, si j'ai bien compris.

Je donne maintenant la parole à Mme Hefpner, du Parti libéral, pour six minutes.

• (1145)

[Traduction]

**Mme Lisa Hefpner (Hamilton Mountain, Lib.):** Merci, monsieur le président.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Attendez un instant, madame Hefpner, car je dois consulter la greffière.

Madame Thomas, étant donné le temps limité qu'il nous reste pour poser des questions, et comme vous avez utilisé votre temps de parole pour débattre votre motion, vous allez ravoir la parole lors du prochain tour de questions. J'aimerais que chaque parti ait l'occasion de poser des questions à M. Bélisle.

[Traduction]

**Mme Rachael Thomas:** Est-ce conforme au livre vert?

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Il y a des précédents. Normalement, une fois le temps de parole écoulé, qu'il soit utilisé pour poser des questions ou pour débattre une motion, la pratique courante veut qu'on passe à l'orateur suivant. Il y a effectivement eu des exceptions au fil du temps, mais, de façon générale, dans un cas comme celui-ci, on passe au prochain tour de parole.

Si'il nous restait encore beaucoup de temps, cela me ferait plaisir de vous laisser le reste de votre temps de parole. Cela dit, il ne reste pas beaucoup de temps et j'aimerais que chacun puisse avoir son temps de parole de six minutes. Nous reviendrons donc à vous lors du prochain tour de questions.

**M. Peter Julian:** Monsieur le président, allez-vous passer votre tour aussi?

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Monsieur Julian, il reste plus que 18 minutes à la réunion, puisque nous avons la salle jusqu'à 12 h 15, si j'ai bien compris. Il reste donc 28 minutes pour faire le tour des intervenants.

**M. Peter Julian:** Allez-vous prendre vos six minutes?

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Je vais peut-être poser une ou deux questions, mais je n'utiliserai pas les six minutes qui me sont normalement attribuées.

Madame Hefpner, vous avez la parole pour six minutes.

**Mme Lisa Hefpner:** Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Je remercie également M. Bélisle d'être venu aujourd'hui et d'avoir attendu si patiemment que nous passions aux questions.

Je vous disais que mon collègue M. Coteau et moi connaissons très bien le musée des beaux-arts de Hamilton, qui est très bien servi sous la direction de Shelley Falconer.

Votre déclaration liminaire m'a intéressé. Vous avez parlé de déplacer la collection du Musée des beaux-arts du Canada hors des murs de l'établissement dont vous êtes responsable, afin que les amateurs qui n'ont peut-être pas accès à la capitale nationale, qui ne peuvent pas venir à Ottawa, puissent aussi profiter de certaines des œuvres d'art qui se trouvent dans votre collection.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la façon dont vous comptez vous y prendre?

**M. Jean-François Bélisle:** Je pense que c'est une question très importante.

Le Musée des beaux-arts du Canada est la seule galerie d'art, ou musée, qui a un mandat national, tel qu'énoncé dans la constitution du musée. Il est extrêmement important que nous rendions nos collections accessibles aux Canadiens d'un océan à l'autre, y compris nos productions, notre programmation, notre expertise et tout ce que nous faisons.

Un certain nombre de choses ont été tentées au cours des dernières années. Nous avons eu des expositions itinérantes et des projets conjoints. Toutes ces choses sont d'excellents exemples de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas. Parce que nous avons essayé de faire tant de choses au cours de notre longue histoire de près de 150 ans, je suis convaincu que nous pourrions très rapidement présenter nos œuvres d'art dans différents musées d'art, non seulement dans ces musées, mais aussi dans les centres d'artistes autogérés, les établissements de recherche et les universités afin que nous puissions rendre la collection plus accessible, ainsi que notre expertise et notre programmation.

Je rêve d'un musée d'art qui soit actif dans tout le pays chaque année, et non pas tous les cinq, six ou dix ans. Nous avons déjà un programme appelé « Programme de rayonnement national », qui ne fait que commencer. Il a débuté il y a un an et demi ou deux ans, mais il est en train de prendre de l'expansion. J'ai l'intention de l'étendre très rapidement pour que le Musée des beaux-arts du Canada soit accessible à tous les Canadiens.

**Mme Lisa Hefpner:** Merci.

Pourriez-vous nous décrire certaines de vos autres idées sur la façon d'élargir l'auditoire du Musée des beaux-arts afin de faire venir des gens qui n'y sont jamais venus ou qui n'ont pas eu l'impression que cela s'adressait à eux?

**M. Jean-François Bélisle:** Il est aussi extrêmement important à mes yeux de faire en sorte que le Musée des beaux-arts soit accessible à tous les Canadiens. Nous en avons un excellent exemple avec les jeudis soir gratuits. Nous faisons de la publicité pour les jeudis soir gratuits dans la région d'Ottawa, dans cinq langues différentes. Le fait de mélanger le contenu des expositions, les types d'artistes qui sont présentés, les types d'œuvres d'art qui sont exposées, et d'adapter le langage de communication autour des expositions a déjà produit des résultats extraordinaires.

Si vous avez la chance de venir au musée un de ces jeudis soir gratuits, il y a beaucoup de monde. Près de 2 000 personnes viennent au musée dans un créneau de deux heures. Elles sont de tous les horizons, de tous les âges.

Je pense qu'il est extrêmement important pour nous de continuer et développer cela encore plus, et d'adapter également notre programme national, pour nous assurer que lorsque nous envoyons des œuvres d'art quelque part, nous n'envoyons pas simplement une toile en espérant qu'elle sera bien accueillie par le public. Il s'agit aussi d'y consacrer le temps, l'énergie et l'argent nécessaire pour que ce soit accessible à tous.

• (1150)

**Mme Lisa Hepfner:** Vous avez parlé du plan visant à étendre votre rayonnement à l'échelle du pays. Qu'en est-il sur le plan international? Envisagez-vous une collaboration avec des musées d'art du monde entier? Je suis peut-être partielle, mais je pense qu'il y a beaucoup à gagner à diffuser l'art canadien dans le reste du monde.

**M. Jean-François Bélisle:** Bien sûr. Cela fait aussi partie de notre mandat, et je pense que c'est extrêmement important. Personnellement, j'ai vécu à l'étranger pendant une bonne partie de ma vie et j'ai regardé l'art canadien dans une perspective internationale. C'est quelque chose qui m'intéresse énormément et qui me fascine.

Bien sûr, la représentation canadienne à la Biennale de Venise, tous les deux ans, est en quelque sorte l'apogée de ce rayonnement international, mais je pense qu'il doit se concrétiser par des partenariats avec d'autres musées d'art sur une base régulière, et par des expositions itinérantes.

C'est ce que nous faisons. Nous avons actuellement, à Berlin, une exposition d'un groupe d'artistes canadiens, General Idea, qui connaît un énorme succès. Elle a été présentée à Amsterdam l'an dernier. C'est le genre d'expositions que nous organisons avec d'autres partenaires.

Nous travaillons également à une exposition intitulée Woven Histories sur l'histoire de l'art textile, que nous avons coproduite avec le LACMA à Los Angeles, le MoMA à New York, et la National Gallery à Washington. Elle est présentée à Los Angeles en ce moment, et elle le sera à Ottawa l'an prochain.

**Mme Lisa Hepfner:** Fantastique.

Il me reste 30 secondes. Je vais peut-être simplement vous demander si vous avez autre chose, dans votre plan quinquennal par exemple, que vous voudriez porter à l'attention du Comité.

**M. Jean-François Bélisle:** Une autre grande priorité pour les années à venir consiste à renforcer nos capacités internes pour nous assurer de produire les meilleures expositions, les meilleurs catalogues et les meilleures recherches possible sur l'art canadien. Je pense que le Musée des beaux-arts doit être une locomotive pour ce type de contenu. Je veux renforcer cette capacité à l'interne pour m'assurer que nous assumons notre rôle de chef de file dans ce domaine.

**Mme Lisa Hepfner:** Merci beaucoup.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Merci, madame Hepfner et monsieur Bélisle.

Normalement, c'est maintenant le tour de parole du Bloc québécois, dont je suis le seul membre à ce comité. Comme je suis à la présidence aujourd'hui, je vais demander à mes collègues de me laisser poser une question à M. Bélisle, si cela ne les embête pas. Je vais prendre le moins de temps de parole possible, parce que je veux effectivement laisser à mes collègues le temps de poser leurs questions.

Je connais un peu M. Bélisle, puisqu'il était le directeur du musée de Joliette. Nous avons eu l'occasion de nous rencontrer à quelques reprises.

Une chose m'a beaucoup préoccupé, ainsi que de nombreuses personnes, durant les dernières années, au sujet de la situation du Musée des beaux-arts du Canada. C'était la tendance ou l'orientation qu'on tentait de donner à la mission du musée, qui dérivait vers l'équité, la diversité et l'inclusion à outrance. Je ne veux pas mettre de mots dans la bouche de qui que ce soit, mais on était un peu en train de tomber là-dedans.

Monsieur Bélisle, je voudrais savoir comment vous avez l'intention de vous prémunir contre une influence idéologique qui pourrait venir du monde politique ou d'un conseil d'administration, par exemple. Je sais que vous arrivez avec une page blanche et que vous avez l'intention de regarder en avant et de faire de belles choses pour le musée, mais vous êtes conscient de ce qui s'est passé ces dernières années, n'est-ce pas? Comment comptez-vous vous prémunir contre ce genre d'influence dans les années où vous serez à la tête du musée?

**M. Jean-François Bélisle:** Merci de votre question, monsieur le président.

Comme vous l'avez mentionné, cela ne fait pas très longtemps que je suis à la tête du Musée des beaux-arts du Canada. Je ne peux donc malheureusement pas parler de ce qui est arrivé dans le passé. Par contre, je peux parler d'aujourd'hui et de demain.

La transformation actuelle des institutions muséales ne se limite pas au Musée des beaux-arts du Canada. C'est l'ensemble du milieu, partout dans le monde, qui veut mieux comprendre les idées préconçues ou les préjugés qui auraient pu faire partie de nos histoires et les corriger. Pour moi, il est très important que ces corrections, quand elles ont lieu, soient faites de façon positive et constructive.

Reconnaître la diversité des Canadiens et des artistes canadiens est extrêmement important, mais cela doit se faire par ajout, et non par soustraction de ce que le Musée produit et expose. La meilleure façon de le faire est de s'assurer que les décisions sont prises avec les bonnes personnes autour de la table et qu'il y a une bonne représentation de cette diversité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos institutions, ainsi qu'au sein de nos comités consultatifs. C'est de cette façon que nous travaillons dans la construction de nos équipes actuellement et dans toutes les réflexions qui ont lieu autour des acquisitions d'œuvres d'art, de la programmation des expositions et de la réalisation de projets communautaires ou éducatifs.

Ce sont les œuvres d'art qui doivent parler, et non l'institution. Cette notion est très importante pour moi. Il n'y a pas d'idéologie au Musée des beaux-arts du Canada. Il n'y a jamais eu d'idéologie imposée par une partie interne ou externe, qu'elle soit politique ou financière. Je pense que c'est notre devoir, au Musée, de faire vivre les œuvres et de bien les expliquer et les contextualiser maintenant et demain.

• (1155)

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Merci, monsieur Bélisle.

Monsieur Julian, vous avez la parole pour six minutes.

**M. Peter Julian:** Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Merci beaucoup, monsieur Bélisle, d'être ici. Je suis vraiment désolé, au nom du Comité, que les trois quarts de votre temps de parole aient été coupés par une autre obstruction conservatrice. J'espère que nous pourrions vous réinviter pour répondre à d'autres questions, à un moment où ce ne sera pas infernal au Comité. Je trouve cela vraiment dommage...

**M. Kevin Waugh:** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Monsieur Waugh, vous invoquez le Règlement.

[Traduction]

**M. Kevin Waugh:** J'en ai assez de ce député. Il a fait de l'obstruction pendant huit minutes avant le vote. Pourrait-il s'en tenir au sujet? Il dispose de six minutes, alors je l'invite à poser des questions au directeur général du Musée des beaux-arts. Il a six minutes, monsieur le président.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Merci, monsieur Waugh.

Monsieur Julian, vous avez la parole.

**M. Peter Julian:** Merci, monsieur le président.

Ce n'était pas un rappel au Règlement. Les conservateurs ont pris cinq des huit minutes. Alors, je trouve le harcèlement des conservateurs un peu fort, aujourd'hui. C'est vraiment malheureux.

Monsieur Bélisle, vous avez fait énormément de travail. Vous avez un parcours impressionnant, notamment au Musée d'art de Joliette. Vous venez de prendre la direction d'un musée où il y a eu des problèmes de ressources humaines et des congédiements. Il faut le dire, puisque cela a été révélé au grand public. Il y avait des préoccupations concernant le moral au sein de l'institution.

Qu'est-ce que vous avez fait, sur le plan des ressources humaines, pour commencer à rétablir le moral au sein de cette institution qui est si importante pour tout le pays?

**M. Jean-François Bélisle:** Merci beaucoup de votre question.

Comme je le mentionnais, je ne peux pas parler du passé, mais, depuis que j'ai commencé, ma priorité a été d'écouter les équipes pour comprendre ce qu'elles vivaient et ce qu'elles avaient en tête, afin de construire un esprit d'équipe positif.

Je parlais tout à l'heure de l'importance de bâtir les capacités internes de l'institution. Cela commence par les individus. J'ai un style de gestion qui a été démontré à Joliette et qui est centré sur les individus. Depuis ma nomination, j'ai donc passé énormément de temps à rencontrer les équipes du Musée des beaux-arts du Canada pour comprendre ce qui, selon elles, fonctionnait bien ou moins bien et pouvait être amélioré, tout cela dans le but d'améliorer continuellement notre façon de travailler et nos relations de travail. Cela porte déjà des fruits, de moins pour ce qui est de l'atmosphère générale au sein de l'institution.

Ce que je ressens depuis le début et qui est vraiment fantastique, c'est un très grand désir de bâtir ces capacités internes et de réaliser des projets exceptionnels qui vont faire rayonner les artistes canadiens d'un océan à l'autre et sur la scène internationale. Je pense que

c'est avec ce style de gestion, qui met les humains d'abord, qu'on va construire le Musée des beaux-arts du Canada de demain.

● (1200)

**M. Peter Julian:** Merci beaucoup.

[Traduction]

Vous avez dit: « d'un océan à l'autre ». Je représente une circonscription de la Colombie-Britannique. La plupart de mes électeurs n'auront jamais l'occasion de se rendre dans l'édifice extraordinaire conçu par Moshe Safdie. Cela m'intéresse parce que vous avez parlé, dans votre déclaration préliminaire, de la transformation de l'art aux niveaux local, national et international. Que fait le Musée des beaux-arts pour rejoindre le public, et comment pensez-vous le faire dans les années à venir pour les artistes, par exemple, en Colombie-Britannique et pour les gens de cette province, qui ne pourront peut-être jamais franchir les 5 000 kilomètres pour venir à Ottawa? Dans bien des cas, s'ils viennent, c'est le voyage de leur vie.

Comment pouvez-vous étendre votre rayonnement à un pays aussi vaste pour que le Musée des beaux-arts soit présent partout au Canada?

**M. Jean-François Bélisle:** Il y a beaucoup de choses à faire et il y a des étapes à suivre en cours de route. Je ne voudrais pas d'un musée d'art national qui viendrait d'Ottawa et qui irait dans diverses régions du pays simplement pour exposer des œuvres en disant: « Voici ce que vous devez voir. » Ce que je veux, c'est construire un musée qui soit en contact avec les communautés locales et les artistes locaux de tout le pays afin de mieux comprendre ce qui intéresse les différentes villes et provinces, ce dont elles ont besoin, et comment nous pouvons construire quelque chose ensemble.

Ce que je fais depuis que j'ai commencé, c'est que je suis déjà allé deux fois en Colombie-Britannique et dans différentes parties du pays. J'ai des visites dans toutes les régions du pays qui sont prévues pour les deux prochains mois pour rencontrer les artistes, rencontrer les intervenants et comprendre quelle est la réalité sur le terrain afin de pouvoir inclure cette réalité dans l'avenir du Musée des beaux-arts.

La première étape consiste à écouter et à comprendre la diversité du pays, la diversité géographique, et à élaborer un meilleur plan. Comme je l'ai dit plus tôt, il y a eu de merveilleux exemples dans le passé d'expositions itinérantes, d'espaces satellites et de productions conjointes — et toutes ces choses sont sur la table —, mais je veux décider avec nos intervenants locaux partout au pays et avec les artistes locaux quelle est la prochaine étape à suivre.

**M. Peter Julian:** Merci.

À cause de l'obstruction des conservateurs, je ne peux pas poser toutes mes questions, mais je vais terminer avec deux brèves questions, car je sais que le président va m'interrompre.

L'une concerne les artistes autochtones et l'autre, l'allocation parlementaire actuelle, qui est de 45,8 millions de dollars. Est-ce suffisant pour atteindre les objectifs que vous voyez pour votre institution? Comment les artistes autochtones de toutes les régions du pays peuvent-ils être mis en valeur au Musée des beaux-arts?

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Monsieur Bélisle, je vous demande de répondre en 10 secondes, parce que le temps de parole du député est écoulé.

[Traduction]

**M. Jean-François Bélisle:** Les 45 millions de dollars équivalent à moins de 1,50 \$ par Canadien, et ce n'est pas suffisant. Ce n'est pas assez pour permettre au Musée des beaux-arts de remplir son mandat national d'un océan à l'autre. Les artistes autochtones représentent une grande partie de notre programmation, et cela continuera. Nous avons, à l'interne, une merveilleuse division appelée « Voies autochtones », où des gens travaillent à la fois sur la conservation et les instructions administratives du musée, de sorte qu'ils feront partie de notre avenir collectif.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Merci beaucoup, monsieur Bélisle.

Nous sommes maintenant rendus au deuxième tour de questions. Collègues, je vous propose la formule suivante: cinq minutes chacun pour le Parti libéral et le Parti conservateur, et deux minutes et demie, comme initialement prévu, pour le NPD. Le total équivaudrait à peu près au temps additionnel que M. Bélisle a eu la générosité de nous accorder.

Puisque tout le monde est d'accord, monsieur Shields, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

**M. Martin Shields:** Merci, monsieur le président.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de venir ici. Je vous en suis reconnaissant.

Comme vous le savez, la controverse a été vive. Vous avez un plan qui a été élaboré en commençant par un contrat de 30 000 \$, et qui a fini par s'élever à près d'un million de dollars, avec une entreprise de Californie, mais cela n'égale pas ce que la National Gallery, de Londres, a fait. Vous avez parlé de numérisation. Vous avez parlé de certaines choses, mais qui n'égalent pas ce qu'envisage le musée de Londres, émanant d'un plan de consultants [...] sans parler des ressources humaines dont ils se chargent.

Allez-vous faire la même chose que Londres ou vous en tenir au plan des consultants californiens? Allez-vous recruter des conservateurs au lieu de leur confier vos RH?

**M. Jean-François Bélisle:** Merci beaucoup de votre question.

J'aimerais revenir sur plusieurs éléments de votre question.

Pour ce qui est des contrats de consultation qui ont été accordés, comme je l'ai dit, je ne peux pas parler de ce qui a été accordé dans le passé, mais seulement de la façon dont nous allons procéder dorénavant. Pour ce qui est du plan stratégique existant, il doit être examiné et mis à jour chaque année. Celui-ci date de quelques années. Je pense que c'est un plan stratégique très positif, inclusif et ambitieux. Ce qui sera intéressant dans la prochaine étape, c'est la façon dont nous allons l'intégrer dans le contexte particulier d'un musée d'art. Si je consulte vos liens, ce que nous faisons maintenant est peut-être ce que Londres a fait, mais ce n'est pas le document général auquel vous faites référence. C'est un plan d'action très concret.

Cependant, les plans d'action qui existent doivent également être peaufinés, comme tout plan d'action ou plan stratégique, sur une base annuelle. Il faut le faire en consultation avec les équipes qui élaborent le plan pour voir quels sont les obstacles sur le terrain, ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. C'est exactement le processus auquel nous participons en ce moment, et je parle à toutes les équipes du musée. Il en résultera un merveilleux plan d'action — je l'espère et je le crois — ancré dans le plan stratégique. Nous y travaillons actuellement.

En ce qui concerne les contrats d'experts-conseils, je pense qu'ils ont leur place et qu'il faut parfois faire appel à des consultants, mais pour le moment, je veux faire en sorte, comme je l'ai dit, que nous renforçons la capacité interne et que nous ne comptons pas sur des consultants externes pour faire ce qui doit être fait à l'interne. En ce sens, bon nombre des contrats de consultation ont expiré, ont été renégociés ou ont été annulés, de sorte que d'ici quelques mois, il en restera très peu.

Je crois que nous aurons probablement besoin d'experts-conseils à un moment donné, mais nous veillerons alors à ce que les contrats soient entièrement conformes aux politiques d'approvisionnement du gouvernement fédéral et du musée, parce que nous avons également nos propres politiques.

● (1205)

**M. Martin Shields:** Vous avez fait une déclaration: « Ce qu'il voulait dire, ce n'est pas que le Musée des beaux-arts façonne l'identité canadienne, mais qu'il en parle. » C'est une déclaration que vous avez faite aux médias.

Comment interpréteriez-vous cela pour que nous puissions comprendre ce que vous voulez faire?

**M. Jean-François Bélisle:** Nous ne cherchons pas à définir des identités. Les artistes soulèvent des questions intéressantes et suscitent des dialogues intéressants. Notre rôle est d'amener les œuvres d'art qui soulèvent ces questions dans l'espace public. Le Musée des beaux-arts du Canada n'a pas, et ne devrait jamais avoir d'opinion sur ces questions et ces dialogues.

S'il y a une identité canadienne qui est façonnée, remise en question ou améliorée, ou peu importe comment vous voulez le décrire, par des artistes et des Canadiens de partout au pays, alors c'est merveilleux. Cela se manifestera dans l'art. Cela ne devrait pas passer par nous.

**M. Martin Shields:** Bien. Je vous remercie de vos réponses.

J'aimerais proposer une motion. Un avis de motion a été distribué:

Dans la mesure où le ministère du Patrimoine canadien a accepté d'accorder des subventions « anti-racisme » de plus de 130 000 \$ à Laith Marouf, du Community Media Advocacy Centre, et ce, malgré de nombreux cas de propos violents, racistes, antisémites, et anti-francophones, et où, huit mois après avoir révoqué les fonds accordés et demandé un plein remboursement, le Ministère n'a toujours rien reçu, le Comité:

- Exige le remboursement immédiat de toutes les subventions accordées à Laith Marouf;
- Demande au gouvernement du Canada de collecter les fonds révoqués par tous les moyens nécessaires, y compris des poursuites judiciaires;
- Convoque la ministre du Patrimoine canadien et entend son témoignage dans la semaine suivant l'adoption de la présente motion;
- En fasse rapport à la Chambre.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Monsieur Shields, voulez-vous débattre de votre motion maintenant?

[Traduction]

**M. Martin Shields:** Il n'y a pas d'interprétation.

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Voulez-vous débattre de la motion maintenant?

**M. Martin Shields:** Oui.

**M. Peter Julian:** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Monsieur Julian, vous avez la parole.

[Traduction]

**M. Peter Julian:** Il a bien dit « avis de motion ». Je croyais qu'on donnait habituellement un avis de motion pour la prochaine réunion.

**Mme Rachael Thomas:** Il a dit qu'un avis avait été donné.

**M. Martin Shields:** Il y a eu un avis.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** La motion de M. Shields a été distribuée vendredi et il souhaite en débattre.

[Traduction]

**M. Peter Julian:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Ce que j'entends les conservateurs dire, c'est qu'ils commencent une nouvelle obstruction systématique, en ne permettant pas la deuxième...

• (1210)

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Monsieur Julian, votre intervention n'est pas un rappel au Règlement, mais un commentaire.

[Traduction]

**M. Peter Julian:** Je vous demande, monsieur le président, de préciser qu'ils commencent maintenant une deuxième obstruction. J'ai une deuxième série de questions à poser à M. Bélisle...

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Monsieur Julian, j'entends ce que vous dites, mais M. Shields a tout à fait le droit de débattre la motion qu'il a déposée vendredi. Je vais lui demander si c'est bel et bien son intention.

Entre-temps, Mme Thomas a invoqué le Règlement.

[Traduction]

**Mme Rachael Thomas:** Non, monsieur le président, ça va.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Monsieur Shields, souhaitez-vous débattre tout de suite de votre motion?

Invoquez-vous le Règlement, monsieur Coteau?

[Traduction]

**M. Michael Coteau:** Avons-nous terminé l'audition de notre très gentil témoin?

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Oui. C'est un excellent point.

Je vais quand même demander à M. Shields de préciser son souhait de débattre de la motion.

[Traduction]

**M. Martin Shields:** Oui.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** D'accord.

Monsieur Bélisle, nous vous remercions chaleureusement de votre présence, de votre patience et de votre générosité dans vos réponses. Nous vous laissons partir, en attendant le plaisir de vous croiser au Musée des beaux-arts du Canada.

[Traduction]

**M. Peter Julian:** Il est très regrettable qu'il y ait une nouvelle interruption.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Aviez-vous terminé, monsieur Shields?

Nous allons suspendre la séance pour deux minutes.

• (1210)

(Pause)

• (1210)

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Nous reprenons la séance.

Nous devons débattre d'une motion, soit celle de M. Shields.

Madame Thomas, vous avez la parole.

• (1215)

[Traduction]

**Mme Rachael Thomas:** Je pense que c'est à lui.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Vous avez parfaitement raison.

Monsieur Shields, vous avez la parole.

[Traduction]

**M. Martin Shields:** Oui, je vais parler de la motion.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Monsieur Shields, puis-je vous demander un service au nom des interprètes? Pouvez-vous vous assurer de parler un plus près de votre microphone? Il y a des moments où les interprètes ne vous entendent pas assez bien.

[Traduction]

**M. Martin Shields:** Je vais me rapprocher du micro.

Merci, monsieur le président.

Je pense que c'est une question importante. Nous nous sommes attaqués à ce problème il y a quelque temps, en croyant que cela aurait les résultats que nous avions demandés. Ce sont les médias qui l'ont signalé et mis de nouveau sur le tapis. C'est pourquoi, lorsque les médias prêtent attention à quelque chose que nous avons fait il y a quelque temps...

Ils ont évoqué l'absence de suites, et le défi que cela représente pour nous, étant donné ce que M. Marouf a fait, ce qu'il a fait de si répréhensible, et la subvention qui lui a été accordée pour poursuivre ce genre de travail. La demande de remboursement de cet argent est cruciale, à tous points de vue.

C'est la seule sanction que nous pouvons lui imposer en tant que comité, et je pense que nous devons le faire en raison de ce qu'il a fait, et parce que la subvention n'aurait pas dû lui être accordée. En tant que comité, nous avons décidé d'exiger la restitution de cette subvention. Je pense qu'il est important que les Canadiens comprennent que nous donnons suite à cette décision.

Cela ne s'est pas produit, et nous prenons encore une fois position à cet égard.

Merci, monsieur le président.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Merci, monsieur Shields.

Madame Thomas, vous avez la parole.

[Traduction]

**Mme Rachael Thomas:** Merci, monsieur le président.

M. Marouf a reçu près de 130 000 \$ pour faire ce que le gouvernement appelle de la « formation contre le racisme ». Nous ne savons pas exactement ce qui a été accompli avec ces 130 000 \$.

Ce que nous savons, c'est que tout son fil d'actualité sur les médias sociaux est rempli de commentaires antisémites, d'images et de propos qu'il a également tenus à l'égard de la langue française et des francophones — j'insiste sur ce point — contre leur langue et leur culture. Bien sûr, nous devrions nous inquiéter, en tant que Canadiens, qu'une personne qui agit ainsi dans le domaine public reçoive près de 130 000 \$ pour offrir une formation antiracisme. Près de 130 000 \$ ont été accordés à M. Marouf pour qu'il donne une formation contre le racisme, mais son fil Twitter est rempli de ces images, de ces déclarations qui sont incontestablement antisémites. C'est dégoûtant, absolument dégoûtant, et pourtant, le gouvernement a approuvé que cette personne reçoive près de 130 000 \$ pour dispenser une formation antiracisme. C'est inimaginable.

Le Comité s'est ensuite penché sur la question et en est venu à la conclusion que c'était inacceptable. Il a ensuite présenté une motion demandant que l'argent soit restitué. Cela fait plus de huit mois — huit mois — et pas un sou n'a été remboursé. En fait, le gouvernement a dépensé pas mal d'argent pour qu'une agence de recouvrement se charge de M. Marouf, mais sans succès.

La question est donc la suivante: pourquoi M. Marouf n'a-t-il pas remboursé l'argent? Pourquoi M. Marouf est-il toujours autorisé à détenir ces 130 000 \$, et que fait-il de cet argent? Certaines des raisons pour lesquelles cette question est d'autant plus importante en ce moment sont la guerre en cours à Gaza, l'accroissement des tensions, et l'augmentation des comportements et des propos antisémites dans notre pays. Pendant ce temps, 130 000 \$ des contri-

buables demeurent entre les mains d'un antisémite confirmé. C'est extrêmement dangereux et problématique.

Nous demandons que le Comité:

- a) Exige le remboursement immédiat de toutes les subventions accordées à Laith Marouf;
- b) Demande au gouvernement du Canada de collecter les fonds révoqués par tous les moyens nécessaires, y compris des poursuites judiciaires;
- c) Convoque la ministre du Patrimoine canadien et entende son témoignage dans la semaine suivant l'adoption de la présente motion;
- d) En fasse rapport à la Chambre.

La raison pour laquelle la ministre du Patrimoine canadien doit venir répondre, c'est que, au bout du compte, il lui incombe de veiller à ce que cet argent soit remis dans les coffres du gouvernement. Il a été donné à un antisémite. On lui a demandé de le rembourser, et il doit le faire. Le Comité a le mandat de veiller à ce que ce soit le cas.

Si les membres du Comité votent contre cette motion, ils diront qu'il est acceptable que Laith Marouf détienne cet argent et continue de perpétuer son comportement antisémite. Ils diront qu'il est acceptable que le gouvernement ferme les yeux. Ils diront qu'il n'y a rien de mal à ce que la ministre du Patrimoine canadien n'ait pas à répondre de ses actes et qu'il n'y a pas de reddition de comptes à la Chambre.

● (1220)

**M. Taleeb Noormohamed:** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Mme Thomas a fait une remarque tout à l'heure, et je tiens à lui rappeler ses paroles, par votre entremise, monsieur le président. Elle a dit qu'il ne fallait pas présumer, ou supposer, ou prêter des propos à des membres du Comité. C'est exactement ce qu'elle a fait à plusieurs reprises. Elle pourrait peut-être tenir compte de son propre conseil.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Je vous remercie.

Madame Thomas, vous avez la parole.

[Traduction]

**Mme Rachael Thomas:** Pour la gouverne de mon honorable collègue d'en face, par votre entremise, monsieur le président, je lisais simplement les points de cette motion et si les députés d'en face devaient voter contre, je ne vois pas en quoi cela est si offensant pour lui, à moins, bien sûr, que sa conscience ne le dérange aujourd'hui.

**M. Taleeb Noormohamed:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. C'est la deuxième fois que Mme Thomas fait des commentaires précis à mon sujet, et je commence à y voir une tendance.

Je ne veux pas présumer de ses intentions, mais il semble très commode que les deux fois où nous avons discuté de questions liées à l'antisémitisme, les deux fois où nous avons discuté de questions liées à des gens tenant des propos odieux au sujet de la communauté juive, ses commentaires m'ont été adressés directement, et je commence vraiment à m'en offusquer.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Madame Thomas, est-ce que vous voulez commenter ce rappel au Règlement?

[Traduction]

**Mme Rachael Thomas:** Je suis désolée, mais je dois pouvoir me présenter devant le Comité pour défendre une motion comme celle-ci, où je demande des comptes à quelqu'un qui est un antisémite enragé. Je dois pouvoir parler de cette question sans me faire attaquer par les députés d'en face.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Madame Thomas, je suis d'accord avec vous, mais nous commençons à tomber dans le débat. Je vous invite à continuer de vous exprimer, mais, effectivement, portez attention aux sous-entendus occasionnels sur les intentions possibles de vos collègues du Comité sur l'issue du vote.

Cela dit, vous avez raison. Vous avez tout à fait le droit de venir ici, aujourd'hui, et de parler d'une motion qui est déposée. Je vous cède la parole.

[Traduction]

**Mme Rachael Thomas:** Lorsque mon collègue d'en face me fait dire des choses que je n'ai pas dites et porte des accusations, il cherche à me manipuler, et c'est une conduite qui n'a pas sa place dans ce comité.

**M. Taleeb Noormohamed:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Après avoir entendu Mme Thomas dire ce que cela signifierait, ou ce que nous dirions si nous ne votions pas d'une certaine façon, je l'ai simplement priée de faire preuve de la courtoisie qu'elle a demandée pour elle-même, et de ne pas présumer des intentions des autres députés.

Si c'est ce qu'elle veut faire, je suis certain que d'autres membres du Comité seraient tout à fait disposés à faire de même, mais je pense que, dans l'intérêt de la productivité dans cette salle et au sein de ce comité, nous devrions nous en tenir au fond de la motion.

Je pense qu'on a bien expliqué l'objet de cette motion, et si nous voulons avoir un débat plutôt qu'une nouvelle obstruction, c'est peut-être ce que nous devrions faire.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Merci, monsieur Noormohamed.

Madame Thomas, vous avez la parole.

[Traduction]

**Mme Rachael Thomas:** Encore une fois, le député d'en face cherche à me manipuler simplement parce que ce que je lis pour le compte rendu, c'est chaque point de la motion et ce que cela signifierait si vous votiez contre. Si vous ne votez pas pour, alors vous votez contre. Si vous votez contre, cela veut dire le contraire de ce que dit la motion. C'est une simple question de logique.

Il est tout à fait déplorable que le député d'en face m'attribue une motivation, ou m'attaque, ou me critique personnellement.

Nous devons avoir la possibilité de venir au Comité pour tenir de solides discussions comme celles-ci, et il est vrai que les tensions sont parfois fortes, mais il est tout à fait inapproprié que le député d'en face cherche à me manipuler. En fait, je vais lui donner l'occasion de s'excuser.

• (1225)

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Demandez-vous à votre collègue de s'excuser?

**Mme Rachael Thomas:** Oui, je lui en donne l'occasion.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Monsieur Noormohamed, vous avez la parole.

[Traduction]

**M. Taleeb Noormohamed:** Ma collègue cède-t-elle la parole?

**Mme Rachael Thomas:** Monsieur le président, vous savez quelle est la procédure.

**M. Taleeb Noormohamed:** Absolument pas. Elle attendra très longtemps. Je ne vais pas m'excuser pour ce que j'ai dit.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Madame Thomas, vous avez votre réponse et vous avez la parole.

[Traduction]

**Mme Rachael Thomas:** Merci.

Je trouve intéressant le niveau de tension créé par une motion demandant qu'un antisémite ait des comptes à rendre. C'est un antisémite qui a reçu près de 130 000 \$ du gouvernement actuel. Les députés d'en face ne peuvent pas accepter qu'une motion comme celle-ci soit présentée pour obliger cet individu à rendre des comptes. C'est une motion qui attire l'attention sur le fait qu'il a pris cet argent. On lui a demandé de le rembourser, mais il ne l'a pas fait. C'est une motion qui souligne que le gouvernement actuel n'a pas fait grand-chose pour obtenir l'argent ou pour obliger M. Marouf à rendre des comptes. Cela fait plus de huit mois, et pas un sou n'a été remboursé.

Je crois que c'est notre responsabilité. C'est, je crois, la bonne chose à faire que de permettre à la ministre du Patrimoine canadien de comparaître devant le Comité pour qu'on lui pose des questions quant à ses intentions, et quant à savoir si cet argent sera effectivement récupéré. Les contribuables canadiens méritent de savoir que leur argent n'est pas utilisé par un antisémite enragé. Les Canadiens méritent de savoir que l'argent qu'ils versent dans les coffres du gouvernement sert au bien commun. Il est certain que lorsque l'argent se retrouve entre les mains d'un antisémite, ce n'est pas pour le bien commun.

Je vais m'arrêter là.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Merci, madame Thomas.

Madame Gladu, vous avez maintenant la parole.

[Traduction]

**Mme Marilyn Gladu:** Merci, monsieur le président.

Je dirais que j'appuie cette motion, car je suis très préoccupée par la montée de l'antisémitisme au pays.



Nous voyons dans cette affaire concernant Laith Marouf qu'il n'a pas remboursé l'argent. Il n'a subi aucune conséquence. Il n'y a eu aucune conséquence pour le ministre Hussen ou le ministre Rodriguez à l'époque. Nous voyons maintenant, dans notre pays, une montée de l'antisémitisme attisée par la situation en Israël et à Gaza. Nous avons des enfants juifs qui ont peur d'aller à l'école. Nous assistons à des manifestations clairement pro-Hamas dans notre pays. Les gens me disent: « Où sont les policiers? Quelles sont les conséquences? Où est l'action? Que fera le gouvernement pour mettre fin à cette montée de l'antisémitisme, afin que les Juifs puissent pratiquer leur religion en toute liberté au Canada? »

Je pense que c'est la pointe de la lance, comme on dit. J'appuie certainement cette résolution. Je pense que cela montre qu'il doit y avoir des conséquences pour l'antisémitisme dans notre pays, et cela commence ici.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Merci, madame Gladu.

Monsieur Waugh, vous avez maintenant la parole.

[Traduction]

**M. Kevin Waugh:** Merci, monsieur le président.

J'ai été consterné de lire l'article de Jamie Sarkonak mercredi dernier. Écoutez, des fonctionnaires de Patrimoine canadien ont comparu devant ce même comité pour dire que 123 000 \$ des 134 000 \$ n'avaient toujours pas été remboursés. Ils ont retenu 10 000 \$ de la première subvention, la subvention antiracisme. Le ministère du Patrimoine canadien a accordé 134 000 \$ à M. Marouf, mais il attend des nouvelles des 123 000 \$ restants. Des fonctionnaires du ministère nous ont dit à l'époque qu'ils avaient confié le dossier à un service de recouvrement et qu'ils n'avaient pas encore reçu le moindre sou.

Je vais me faire l'écho de mes collègues.

Hier soir, le sergent d'armes a dit que nous devrions verrouiller nos bureaux d'un océan à l'autre. Nous vivons une période trouble. En Saskatchewan, deux ou trois bureaux ont été envahis ces derniers jours. Et maintenant ceci, à cause de commentaires antiracisme entendus ces dernières semaines. Je suis abasourdi que le ministère du Patrimoine canadien n'ait pas pris cela du tout au sérieux... venant de Laith Marouf, un antisémite. C'est le député de Mont-Royal qui a soulevé le problème au Comité. Son propre ministère en a été saisi il y a près d'un an. Le gouvernement libéral n'aurait pas dû accorder un seul sou à cette personne-là, mais il l'a pourtant fait.

Monsieur le président, je suis consterné par ce que j'ai vu dans le *National Post*. Je pensais que l'agence de recouvrement avait reçu la majeure partie, sinon la totalité, des 123 000 \$.

J'appuie la motion présentée aujourd'hui par M. Shields, et je demande le vote.

• (1230)

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Monsieur Waugh, comme vous le savez, avant de passer au vote, tous les orateurs qui figurent sur la liste doivent avoir pris la parole. Or, il y a encore des gens sur cette liste, dont M. Noormohamed.

Monsieur Noormohamed, vous avez la parole.

[Traduction]

**M. Taleeb Noormohamed:** Merci, monsieur le président.

J'ai deux ou trois choses à dire pour commencer.

Je suis très fier de figurer parmi les premiers députés, tous partis confondus, à condamner ce que M. Marouf a fait. Le 21 août, lorsque le problème a été soulevé pour la première fois, j'ai publié une déclaration disant que M. Marouf avait tenu des propos ignobles, racistes et antisémites, des propos inacceptables à tout point de vue, surtout de la part de quelqu'un censé aider à bannir le racisme de la radiodiffusion.

Je maintiens chaque mot de ce que j'ai dit. Je crois que M. Marouf a tenu des propos ignobles, répréhensibles, antisémites, qui n'ont en rien servi la cause de la diversité, de l'inclusion ou de l'élimination du racisme au pays. Je crois que tel est le cas, et je crois que chaque personne ici présente en conviendra.

Je pense aussi qu'il est important pour nous d'éviter de tenir des propos extrêmement incendiaires sur des sujets qui causent une profonde détresse dans des collectivités à l'heure actuelle. Cette affaire a suscité de la colère dans ma circonscription. Je crois fermement que M. Marouf n'aurait jamais dû recevoir les fonds qu'il a reçus, et qu'il devrait rembourser jusqu'au dernier sou de l'argent qu'il a reçu du gouvernement et des contribuables canadiens.

Je comprends aussi qu'il peut parfois être difficile de récupérer de l'argent une fois que les gens l'ont reçu, quels que soient les instruments dont on dispose pour le faire. Je crois comprendre que cette tâche a maintenant été confiée à une agence de recouvrement. Je ne sais pas si quelqu'un en face a déjà eu affaire à une agence de recouvrement — heureusement, ce n'est pas mon cas —, mais je crois savoir que ce peut être très désagréable. J'espère qu'elle réussira à faire son travail.

N'allez pas imaginer un seul instant que l'un de nous pense que M. Marouf devrait pouvoir garder l'argent qu'il a reçu du gouvernement fédéral, et n'allez pas non plus présumer que qui que ce soit approuve ce que M. Marouf a dit ou fait, parce que ce n'est pas le cas. Il est tout à fait inexact, injuste et faux de présumer pareille chose en lisant cette motion, comme certains ici ont cru bon de le faire. Cela ne fait que créer des dissensions et attiser la haine.

Je suis préoccupé par une motion qui cite la ministre à comparaître dans une semaine, la ministre qui d'ailleurs ne l'était pas à l'époque. Je suis préoccupé par une motion comme celle-ci, qui ne convoque pas plutôt l'auteur de ces propos haineux. C'est à se demander si on veut porter un coup politique ou si on désire récupérer l'argent. S'il s'agit de récupérer l'argent, de rendre leur dû aux contribuables de ce pays, alors la vraie question est de savoir si on fait ce qu'il faut faire pour percevoir la somme due. Il est important que nous puissions poser ces questions, et c'est ce que nous faisons.

Avec cette motion qui demande à la ministre de comparaître et de nous expliquer, je ne vois pas ce qu'elle pourra nous expliquer d'autre que le recouvrement a été confié à une agence et qu'il y a une procédure judiciaire en cours pour récupérer cet argent. S'il y a une autre chose... Je ne sais pas si les conservateurs proposent d'envoyer une escouade de choc. Je ne sais pas si cela fait partie des moyens qui sont envisagés.

Je suis très curieux de savoir quoi d'autre...

• (1235)

**Mme Marilyn Gladu:** J'invoque le Règlement.

Monsieur le président, je ne suis pas sûre de comprendre ce que le député d'en face veut dire lorsqu'il parle d'une « escouade de choc ». On dirait qu'il pense que nous allons employer la violence. Je pense que c'est totalement inacceptable et que cela n'a rien à voir avec la réalité. Je lui demanderais de retirer ses paroles.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Merci, madame Gladu.

Monsieur Noormohamed, vous avez la parole.

[Traduction]

**M. Taleeb Noormohamed:** Si c'est ainsi que Mme Gladu a compris ce que j'ai dit, je retire mon commentaire sans réserve. Je m'excuse s'il a été interprété de cette manière.

Ces derniers temps, le Comité a entendu des observations au sujet du fléau de l'antisémitisme. Je pense qu'il est vraiment important que chaque personne dans cette salle condamne les actes et les propos antisémites lorsqu'elle en est témoin. Il est important que les députés d'en face condamnent les membres de leur parti qui ont choisi de dîner avec un antisémite, islamophobe et néonazi enragé. Je l'attends toujours de la part de tous les députés d'en face parce que, ma foi, si nous nous imposons ce standard à nous-mêmes, alors il doit s'appliquer à tout le monde.

Lorsque je suis témoin d'un acte d'antisémitisme, d'islamophobie ou de haine, je suis très fier et très responsable de m'y opposer. C'est notre obligation, même lorsque cela implique de nos collègues. Il n'y a pas de place pour l'équivoque en cette matière.

J'attends avec impatience, ici même, que les députés d'en face qui n'ont pas encore présenté d'excuses sincères pour les gestes posés par leurs collègues et leur parti en accueillant un antisémite d'Allemagne, d'une organisation néonazie...

**Mme Rachael Thomas:** J'invoque le Règlement.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Madame Thomas, vous avez la parole.

[Traduction]

**M. Taleeb Noormohamed:** J'attends toujours des excuses à tous les Canadiens.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Monsieur Noormohamed, Mme Thomas invoque le Règlement.

Madame Thomas, vous avez la parole

[Traduction]

**Mme Rachael Thomas:** Merci.

Je voulais simplement dire que j'attends toujours des excuses de la part des libéraux au nom de leur premier ministre qui s'est peint le visage en noir.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Ceci relève du débat.

Monsieur Noormohamed, vous avez la parole.

[Traduction]

**M. Taleeb Noormohamed:** Je pense que c'est très clair. Ils disent maintenant qu'en tant que députés qui assument personnellement la responsabilité de leurs propres actes, ils ne sont pas prêts à dénoncer leurs propres collègues. C'est tout vu.

**Mme Rachael Thomas:** J'invoque le Règlement.

**M. Taleeb Noormohamed:** C'est leur prérogative. C'est leur décision.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Madame Thomas invoque le Règlement.

[Traduction]

**Mme Rachael Thomas:** Je comprends l'argument soulevé ici, à savoir que nous sommes responsables de nos propres actes. Tout comme le premier ministre est responsable d'avoir choisi de se peindre le visage en noir, il est responsable à titre personnel.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Ceci relève assurément du débat et on est présentement en train de se lancer de la boue de part et d'autre.

Monsieur Noormohamed, je vous donne la parole pour poursuivre le débat sur la motion.

[Traduction]

**M. Taleeb Noormohamed:** Merci.

Puisque nous tenons tous tant à nous garder de poser des gestes qui incitent à la haine ou au racisme, puisque nous travaillons si fort pour que nos collègues le dénoncent lorsqu'ils s'associent à des antisémites, des islamophobes et des néonazis, nous prenons sur nous de veiller à ce qu'ils le fassent, nous prenons sur nous de nous excuser lorsque nous essayons de mettre en œuvre des politiques gouvernementales comme l'interdiction du niqab et nous nous excusons de voter contre des motions qui condamnent l'islamophobie. Il est très important de nous imposer à nous-mêmes ces standards très élevés et de nous y tenir.

Je suis heureux que nous ayons tous décidé de condamner l'antisémitisme et l'islamophobie, car c'est la chose à faire. Nous avons tous, à juste titre, condamné le travail de M. Marouf, ou en tout cas je pense bien que...

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Monsieur Waugh, voulez-vous invoquer le Règlement?

[Traduction]

**M. Kevin Waugh:** Oui. Je suis désolé, monsieur le président.

Veillez vous en tenir à la motion, qui exige le remboursement des fonds accordés à Laith Marouf. C'est ce que nous essayons de faire ici ce matin.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Merci, monsieur Waugh. Il faut effectivement s'en tenir à la motion.

Monsieur Noormohamed, vous avez la parole.

• (1240)

[Traduction]

**M. Taleeb Noormohamed:** Merci, monsieur le président.

Je pourrais peut-être terminer là-dessus. Je pense que M. Waugh a entièrement raison. Si l'objectif est que le Comité adopte une motion disant que le gouvernement du Canada doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour récupérer cet argent, je ne pense pas que quiconque de ce côté-ci de la table s'y opposera. S'ils sont prêts à modifier la motion ou si nous pouvons travailler à un amendement à ce passage qui dit que le Comité aimerait — « donne instruction » ou « ordonne » ou quel que soit le mot que nous allons employer — que le gouvernement du Canada récupère cet argent et qu'il fasse rapport au Comité des progrès réalisés en ce sens, je ne pense pas qu'il y aura la moindre objection de ce côté-ci.

Si telle est l'intention, faisons-le, monsieur le président.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Monsieur Noormohamed, proposez-vous un amendement à la motion? Si oui, voulez-vous nous le lire, pour qu'on puisse le noter et le distribuer adéquatement à tous les membres du Comité?

**M. Taleeb Noormohamed:** Oui. Puis-je avoir quelques minutes pour le faire?

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Je vais suspendre la séance pendant quelques minutes, afin que vous puissiez rédiger l'amendement à la motion.

**M. Taleeb Noormohamed:** Je vous remercie, monsieur le président.

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Nous allons suspendre la séance pour quelques minutes.

• (1240)

(Pause)

• (1255)

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Nous reprenons la séance, chers collègues.

Monsieur Noormohamed, vous avez préparé un amendement à la motion et je vous invite à nous le lire.

**M. Taleeb Noormohamed:** Merci, monsieur le président.

[Traduction]

J'aimerais proposer officiellement cet amendement à la motion: Que le préambule...

Voulez-vous que je lise tout le texte, monsieur le président, ou devrais-je simplement lire l'amendement?

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Vous pouvez lire seulement votre amendement, en précisant où il s'insère dans la motion.

[Traduction]

**M. Taleeb Noormohamed:** Merci.

L'amendement se lit comme suit: « Donne instruction au gouvernement du Canada de continuer à déployer tous les efforts nécessaires pour récupérer toutes les subventions gouvernementales accordées à Laith Marouf; et que des fonctionnaires fassent rapport au Comité, dans les 30 jours, des progrès réalisés en vue de récupérer les fonds. »

L'amendement, monsieur le président, a été communiqué à la greffière. Je crois qu'on est en train de le distribuer.

Je tiens à ce qu'il soit bien clair que, si tous les membres du Comité veulent que cet argent soit remboursé par M. Marouf, ce dont nous devrions être absolument certains et que nous devrions tous réclamer, alors nous sommes tous, je pense, entièrement d'accord pour que le gouvernement continue de faire ce qu'il doit pour récupérer cet argent, et qu'on nous tienne informés de la suite des choses. Je pense que cela nous donne ce dont nous avons tous besoin. C'est une motion unificatrice, je l'espère.

Nous pouvons tous nous entendre là-dessus. Je n'ai pas touché, monsieur le président, au préambule que M. Shields a préparé avec tant d'éloquence. Nous sommes tous d'accord sur les faits. Nous sommes tous d'accord sur la chose à faire. Au vu de tout ce qui se passe dans le pays à l'heure actuelle, notamment la montée de la haine, le Comité ferait une merveilleuse démonstration d'unité s'il adoptait cette motion à l'unanimité, pour passer ensuite au sujet très important dont M. Julian a parlé: mener à bonne fin le débat sur la pratique sécuritaire du sport, comme le méritent les athlètes qui partout au pays ont subi de terribles traumatismes.

J'espère, monsieur le président, que nous pourrions obtenir l'unanimité et que nous trouverons le moyen de vraiment travailler ensemble pour faire adopter ce texte.

Je sais que notre temps est pratiquement écoulé. J'avais d'autres choses à dire à ce sujet, parce que je pense que cette réunion ne devrait pas prendre fin sans que nous ayons tous déclaré officiellement que les propos de M. Marouf étaient ignobles, répréhensibles, dégoûtants, antisémites et antifrancophones. Il n'y a pas plus anticanadien comme propos, et je pense que nous sommes résolu d'un commun accord à récupérer cet argent pour les contribuables du Canada. J'espère vraiment que nous y parviendrons grâce à cet amendement, ainsi qu'avec le préambule de M. Shields.

Cela dit, monsieur le président, il vaudrait peut-être mieux lever la séance maintenant pour que nous soyons bien disposés à reprendre le débat.

Merci, monsieur le président.

[Français]

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Il y a Mme Thomas et M. Coteau qui veulent s'exprimer sur l'amendement de M. Noormohamed.

Monsieur Julian, voulez-vous ajouter votre nom sur la liste?

**M. Peter Julian:** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Effectivement, d'habitude, nous suivons la liste, et je crois que j'étais le prochain, après M. Noormohamed.

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Vous étiez le prochain sur la liste des intervenants voulant s'exprimer sur la motion. Toutefois, on a proposé un amendement à la motion, alors c'est une toute nouvelle liste, comme vous le savez bien. Si vous voulez que j'ajoute votre nom, monsieur Julian, je le fais à l'instant.

• (1300)

**M. Peter Julian:** Encore une fois, monsieur le président, d'habitude, on demande aux gens qui sont déjà sur la liste s'ils veulent parler de l'amendement. On ne crée pas une toute nouvelle liste. Si les gens qui sont déjà sur la liste veulent parler de l'amendement, l'ordre de parole doit être maintenu.

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** Monsieur Julian, je vous entends. Cependant, j'ai pris la peine de conférer avec la greffière avant que l'amendement à la motion soit déposé pour savoir quoi faire de la liste précédente. La décision que j'ai prise coïncide avec les recommandations et la discussion que j'ai eue avec la greffière. Vous êtes libre de contester ma décision, encore une fois.

**M. Peter Julian:** Je sais que le Comité approuve votre présidence, alors je ne contesterai pas votre décision.

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** C'est plus de l'indulgence, merci.

**M. Peter Julian:** D'habitude, le président demande aux gens dont le nom figure déjà sur la liste s'ils veulent discuter de l'amendement. Si vous m'aviez posé cette question, j'aurais répondu que c'était le cas.

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** D'accord. J'en prends note pour une prochaine fois et je tiendrai compte de votre recommandation.

Monsieur Noormohamed, ai-je compris de la dernière partie de votre intervention que vous demandiez l'ajournement de la réunion d'aujourd'hui?

**M. Taleeb Noormohamed:** Oui, c'est bien cela.

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** D'accord. Nous allons donc mettre aux voix la motion d'ajournement de la réunion.

Madame la greffière, êtes-vous prête à procéder?

**La greffière:** La motion vise à ajourner la réunion.

(La motion est adoptée par 6 voix contre 4.)

**Le vice-président (M. Martin Champoux):** La séance est levée.

---







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>